



COMPRENDRE LE RISQUE AMIANTE SUITE À UN SINISTRE

FRÉDÉRIC WOLF – BTP RHÔNE ET MÉTROPOLE

OLIVIER GLOUX – CEA – EXPERT D'ASSURANCE

MELVIN VIRICEL – EXAMIANTE – MAITRISE D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

LUDOVIC LAMOUR – LC2 – ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

LE CONTEXTE

Enjeux importants liés à un sinistre majeur (incendie, grêle...) vis-à-vis du risque économiques, santé des travailleurs, impact environnemental, responsabilités pénales

De nombreux acteurs impliqués
Peu de travaux collaboratifs sur le sujet
Une opportunité : PRST4 ▶ Groupe de travail dédié



1 Frise
12 Fiches Acteurs

Pour comprendre et partager :
Comment se déroule la gestion d'un sinistre d'importance ?
Quels sont les rôles et responsabilités des différents protagonistes ?

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un sinistre, qui sont les différents protagonistes ?

Pourquoi choisir un maître d'œuvre spécialisé amiante ?

Comment choisir une entreprise compétente ?



PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Auvergne
Rhône-Alpes



QU'EST-CE QU'UN SINISTRE, QUI SONT LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES ?

OLIVIER GLOUX – CEA – EXPERT D'ASSURANCE

QU'EST-CE QU'UN SINISTRE ?

« Une catastrophe, un accident »



QU'EST-CE QU'UN SINISTRE ?

Dans le monde de l'assurance – Existence d'un Contrat



Souscription d'un **contrat** entre l'assureur et l'assuré



L'assuré verse des **primes** à l'assureur



L'assureur verse une **indemnité** lorsqu'un **sinistre garanti*** survient

* Quelques évènements garantis : Incendie, Dégâts Des Eaux, Catastrophes Naturelles, etc...

QU'EST-CE QU'UN SINISTRE ?

Lors d'un **sinistre**, on peut être **assuré ou pas** (*mais la gestion de la problématique amiante doit être la même*).

Pour un **sinistre assuré important**, intervention d'un **expert en assurance**, impartial, qui évalue le montant du préjudice.



COMMENT SE DÉROULE LA GESTION D'UN SINISTRE ?

Que se passe-t-il et dans quel ordre ?

L'expert d'assurance est un technicien qui :

- **Constata** les désordres,
- **Vérifie** le risque,
- Détermine **l'origine du sinistre**,
- Vérifie **l'imputabilité** des dommages et les responsabilités
- **Chiffre** les réparations,
- Etablit un (des) **rapport(s)** qu'il transmet à l'assureur pour l'établissement de l'indemnité.



COMMENT SE DÉROULE LA GESTION D'UN SINISTRE ?

Que se passe-t-il et dans quel ordre ?

Le **risque amiante** (Bâtiment dont le Permis de Construire a été déposé avant 01/07/1997) est **accentué** par le sinistre (matériaux dégradés, fibres, etc...)

2 phases de gestion :

- 1) Mises en sécurité et mesures d'urgence
- 2) Travaux de réparation en présence d'amiante

COMMENT SE DÉROULE LA GESTION D'UN SINISTRE ?

1. Mises en sécurité et mesures d'urgence

Le but de ces interventions est d'éviter l'aggravation des dommages.

Elles consistent à :

- Délimiter (barriérage) et sécuriser le site impacté par le sinistre
- Interdire l'accès au site aux personnes non habilitées à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés (non formées « sous-section 4 »)
- Mettre en place un gardiennage si nécessaire
- Etayer si nécessaire (par entreprise « SS4 »)
- Réaliser des mesures d'empoussièrement des lieux (pose de pompes : « 5 fibres par litres »).
- Réaliser des diagnostics/repérages réglementaires
- Etc...

COMMENT SE DÉROULE LA GESTION D'UN SINISTRE ?

2. Travaux de réparation en présence d'amiante

Ces travaux intègrent les frais de déblais démolitions et de traitement de l'amiante.
Les coûts augmentent significativement en présence d'amiante.

Il est nécessaire de valider :

- La qualification des interventions Sous-Section 4 (SS4) / travaux Sous-Section 3 (SS3)
- La nature des travaux de réparation, en fonction du rapport de repérage avant travaux réalisé.
- L'intervention d'un maître d'œuvre amiante

QUI SONT LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES ?

Quels sont leurs rôles dans le traitement en présence d'amiante ?

Présentation des différents acteurs (en présence d'un contrat d'assurance) :

- Propriétaire / Usager
- Courtier
- Assureur
- Expert d'assurance
- Expert d'assuré



QUI SONT LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES ?

Quels sont leurs rôles dans le traitement en présence d'amiante ?

Présentation des autres acteurs :

- Diagnostiqueur amiante
- Bureau d'études structure
- Maître d'œuvre spécialisé amiante
- Entreprise de travaux



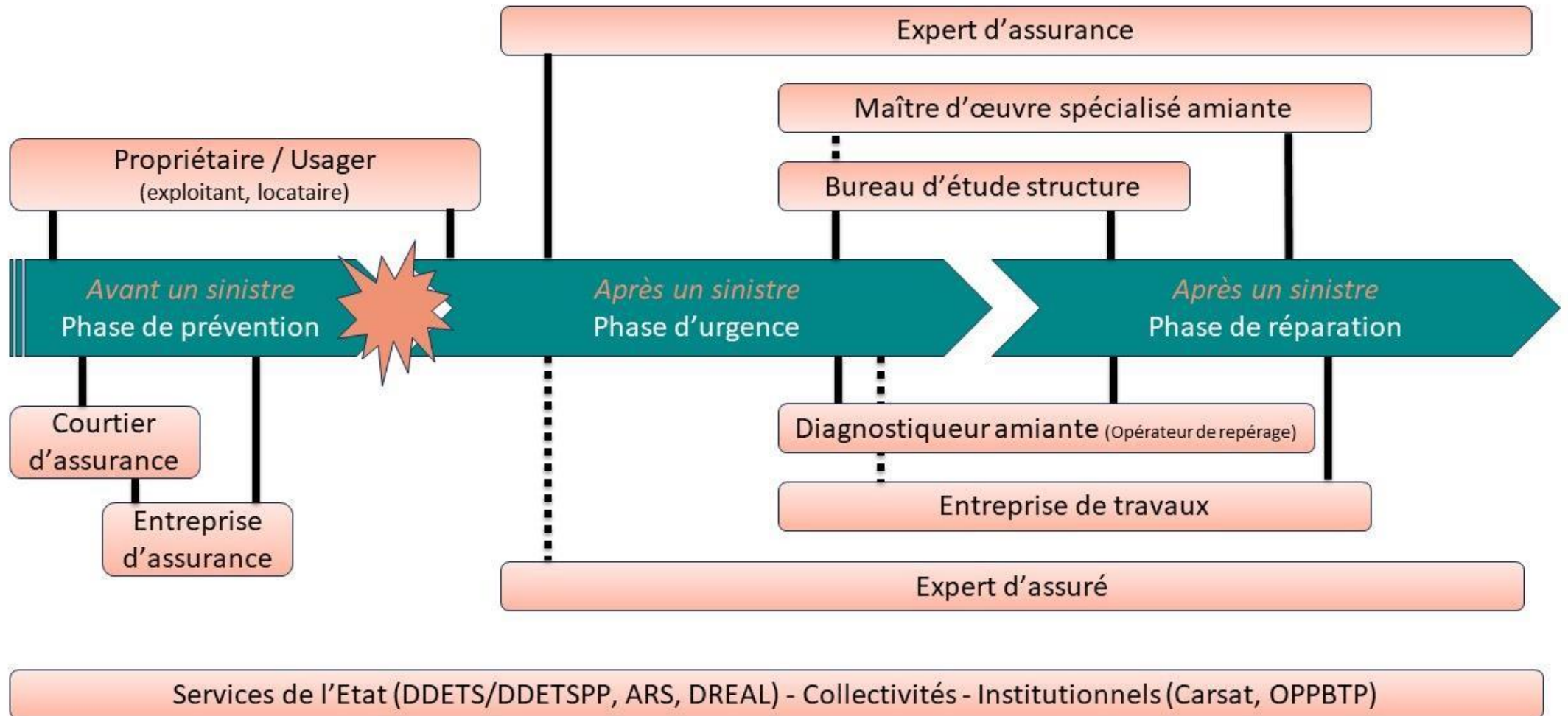
QUI SONT LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES ?

Quels sont leurs rôles dans le traitement en présence d'amiante ?

Présentation des différents acteurs (institutionnels) :

- **DDETS/DDETSPP** : agent de contrôle de l'inspection du travail qui informe, conseille, concilie, contrôle conformément à la réglementation du Code du Travail.
- **ARS** : technicien sanitaire et de sécurité sanitaire ou un ingénieur d'études sanitaires qui s'assure que les riverains et les passants ne sont pas exposés aux fibres d'amiante dans le respect du Code de la Santé Publique.
- **Carsat** : contrôleur de sécurité ou ingénieur conseil dans un service prévention, la Carsat assurant les risques professionnels des entreprises.

QUI SONT LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES ?



QUI SONT LES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES ?

Quels sont leurs rôles dans le traitement en présence d'amiante ?

- Définir les travaux à entreprendre en présence d'amiante
- Intervention d'un maître d'œuvre spécialisé amiante



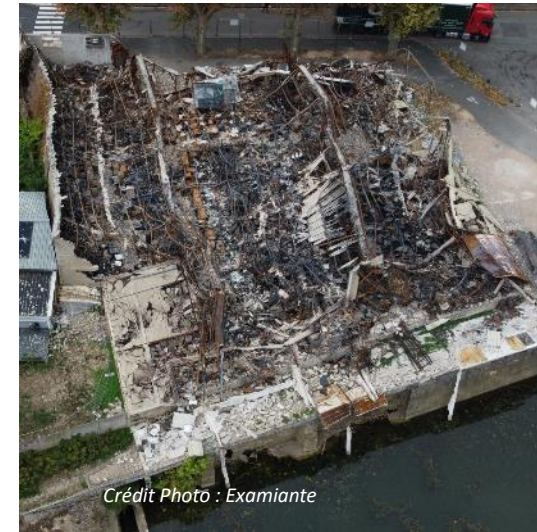


POURQUOI CHOISIR UN MAITRE D'ŒUVRE SPÉCIALISÉ AMIANTE ?

MELVIN VIRICEL – EXAMIANTE – MAITRISE D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

QUI EST LE MAÎTRE D'ŒUVRE AMIANTE ?

- Son rôle : un professionnel spécialisé dans la gestion des travaux liés à l'amiante.
- Son intervention : sollicité après un sinistre pour coordonner les mesures conservatoires et/ou les travaux de désamiantage.



Mitoyenneté - Maintien de l'activité - Pollutions

QUAND ET PAR QUI EST-IL MISSIONNÉ ?

- **Moment d'intervention :**
 - après les premières mesures conservatoires
 - pendant la phase d'expertise lorsque la présence d'amiante est confirmée.
- **Qui le missionne :** le propriétaire / usager ayant subi un sinistre, généralement durant la phase d'expertise.



COMPÉTENCES DU MAÎTRE D'ŒUVRE AMIANTE

- **Compétences nécessaires :**
 - Expérience en gestion de sinistres,
 - Connaissances approfondies sur la réglementation amiante,
 - Capacité à coordonner divers intervenants (entreprises de désamiantage, CSPS, BE...).
- **Qualifications :** Pas obligatoires, mais les organismes de qualifications tels que l'OPQIBI ou OPQTECC sont souvent exigés par les assurances pour la responsabilité civile.



RÔLE ET CADRE D'INTERVENTION

- **Lien avec les experts :**
 - Adapter le cahier des charges aux travaux de réparation convenu avec les experts,
 - Participer à la validation des budgets de travaux.
- **Coordination et Supervision :**
 - Coordination des travaux de désamiantage,
 - Gestion des risques pour la santé sur le chantier et dans les alentours, et conformité avec les réglementations,
 - Lien avec le CSPA le cas échéant.



DOCUMENTS ET INFORMATIONS À RECUEILLIR

- Avant les travaux : Documents liés au sinistre, analyses critiques des rapports d'amiante, plans de retrait.
- Pendant les travaux : Suivi des mesures de l'air, gestion des déchets.
- Après les travaux : Contrôles finaux, rapports de restitution, et validation de la réoccupation des locaux.
- Informations à fournir : CCTP, DPGF, coordination avec les entreprises et rapports de suivi.



PROCESS « TYPE »



1

**Audit du risque
amiante et des
contraintes
propres de
l'opération**



2

**Relevé des
bâtiments,
rédaction du
cahier des
charges et des
plans**



3

**Consultation des
entreprises et
remise du
rapport
d'analyse
d'offres**



4

**Planification et
suivi des
travaux**



5

**Réception,
contrôle et
restitution du
chantier**

QUESTIONS CLÉS DU MAÎTRE D'ŒUVRE AMIANTE

- Comment évaluer les principaux risques sur le chantier ?
- Comment assurer une intervention rapide pour limiter l'impact sur l'environnement et les voisins ?
- Quels sont les aspects financiers à clarifier avec le maître d'ouvrage pour garantir la couverture des travaux ?





PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Auvergne
Rhône-Alpes



COMMENT CHOISIR UNE ENTREPRISE COMPÉTENTE ?

LUDOVIC LAMOUR – LC2 – ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

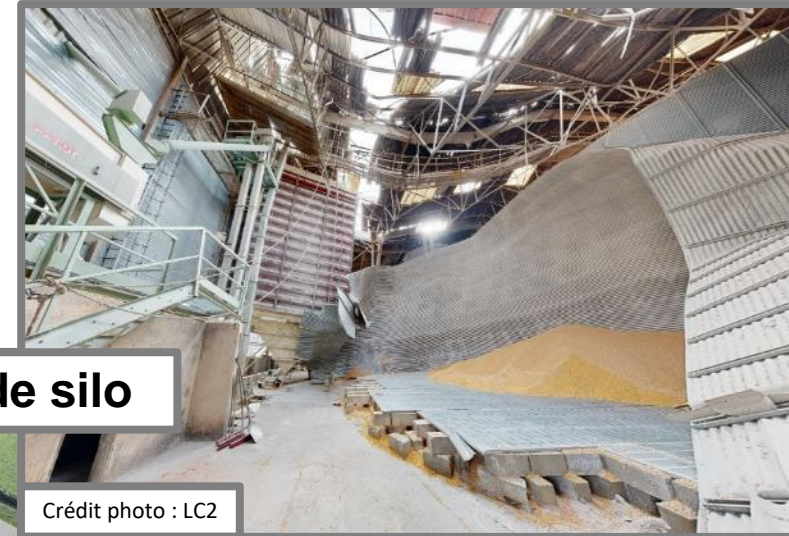
LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN SINISTRE

La gestion des risques inhérents au sinistre :
Instabilité du bâtiment sinistré



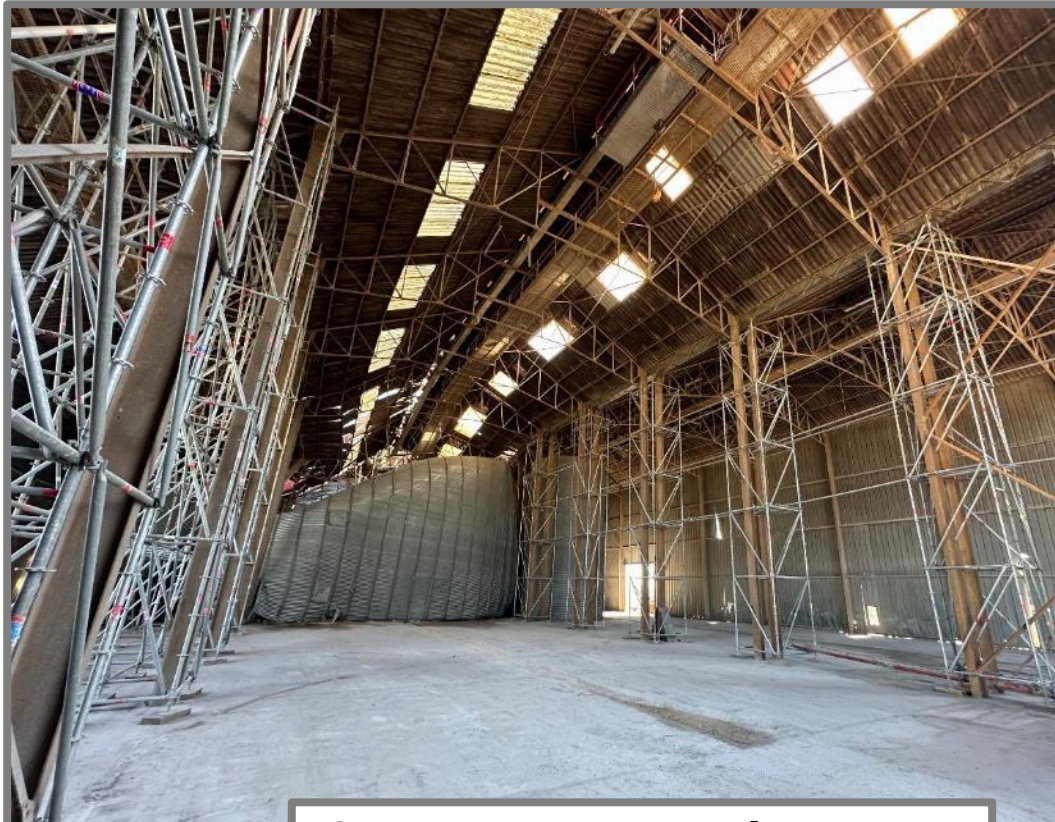
Explosion de silo

Crédit photo : LC2



LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN SINISTRE

La gestion des risques inhérents au sinistre :
Sécurisation du site



Crédit photo : LC2

Confortement par étaieement



Crédit photo : LC2

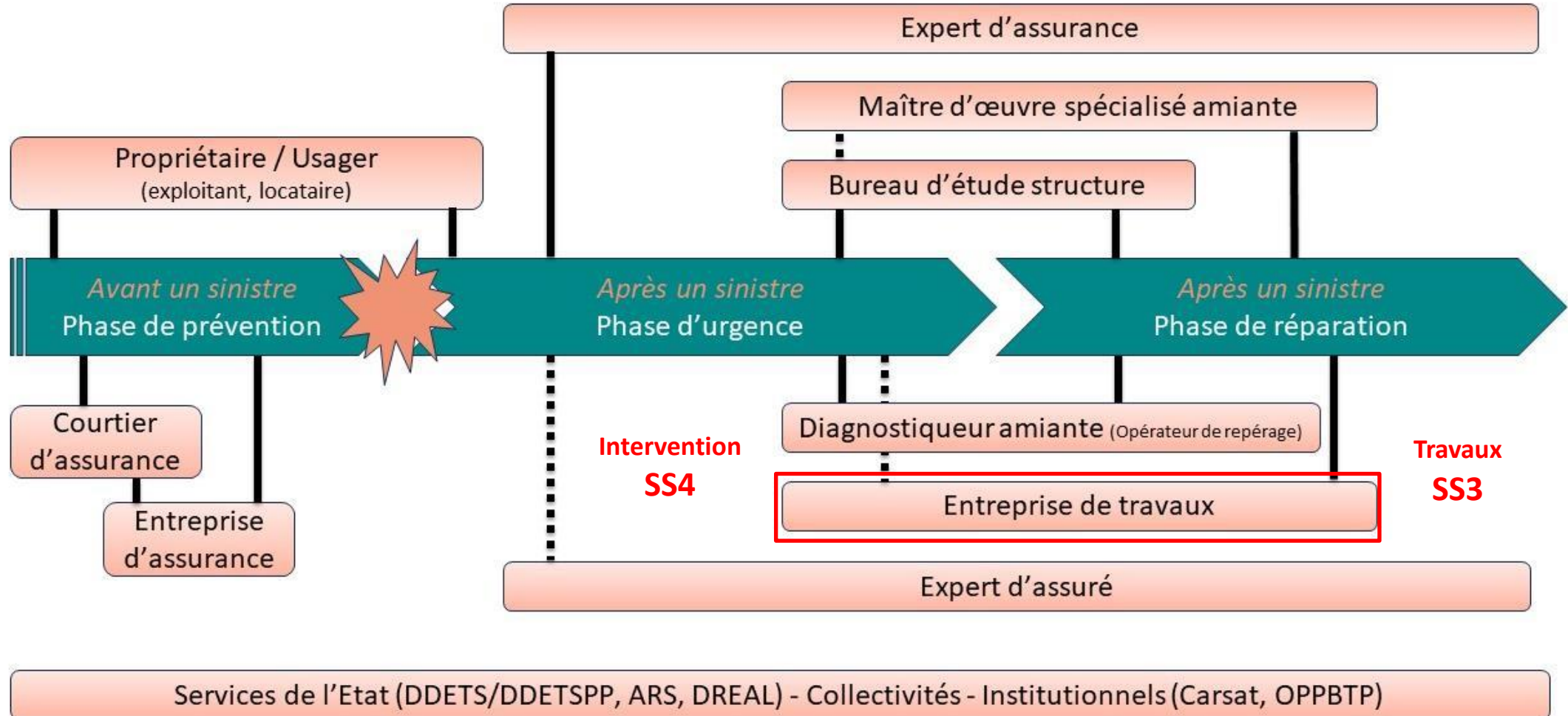
Confinement

LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN SINISTRE

La gestion des risques inhérents au sinistre : Sécurisation des avoisinants



LES COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES EN AMIANTE



LES COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES EN AMIANTE

Différences SS3 et SS4

Intervention SS4

Aucune obligation de certification

MAIS

Entreprise respectant les dispositions communes (SS2) et spécifiques (SS4) du CT

Certification

Certification obligatoire pour tous les types de travaux (intérieur, extérieur, TP...)

Justificatif par un certificat

Travaux SS3

Formation des salariés - Arrêté du 23.02.2012

Formation obligatoire mais pas d'obligation de passer par un organisme certifié et/ou ayant des formateurs formés par l'INRS.

Formation obligatoire par un organisme certifié faisant appel à des formateurs formés et certifiés par l'INRS.

Dans les deux cas :

- 3 niveaux de formation (encadrants de chantier, encadrants technique, opérateur + cumul de fonction pour la SS4 uniquement)
- Remise d'une attestation de formation à l'issue de la formation

Documents rédigés

Un mode opératoire générique par processus annexé au DUER - R.4412-145 du CT

Un plan de retrait ou d'encapsulage (PDRE) spécifique au chantier - R.4412-133 du CT

Dans les deux cas, objectif des documents :

décrire les opérations, les processus (matériaux, techniques, MPC) et les moyens de protection collective et EPI

LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR UN CHANTIER SINISTRÉ AMIANTE

Quelle sous-section pour quelle intervention ? (cf. logigramme DGT)

Je veux...

Effectuer une visite du bâtiment sinistré en avant-projet de chantier

Décontaminer les accès et les passages

Poser des barrières pour sécuriser le site

Démolir des structures instables faisant partie du bâtiment sinistré amianté mais ne contenant pas d'amiante elles-mêmes (ex : murs ou charpente du bâtiment sinistré) pour la mise en sécurité du site sinistré

Décontaminer des espaces et conditionner les déchets générés afin d'installer des structures de confortement

Démolir des structures mitoyennes du bâtiment sinistré amianté ne contenant pas d'amiante elles-mêmes, avant les travaux de désamiantage

Poser les éléments de confortement et sécurisation (étaielement, échafaudages, thermobâchage)

Démolir des structures faisant partie du bâtiment sinistré amianté mais ne contenant pas d'amiante elles-mêmes (ex : murs ou charpente du bâtiment sinistré) hors mise en sécurité

Conditionner et évacuer les déblais et gravats amiantés du bâtiment sinistré générés par le chantier de démolition et désamiantage

Je suis en...

Formé/équipé CMR

Sous-section 4

Sous-section 4

Sous-section 4

Sous-section 4

Sous-section 4

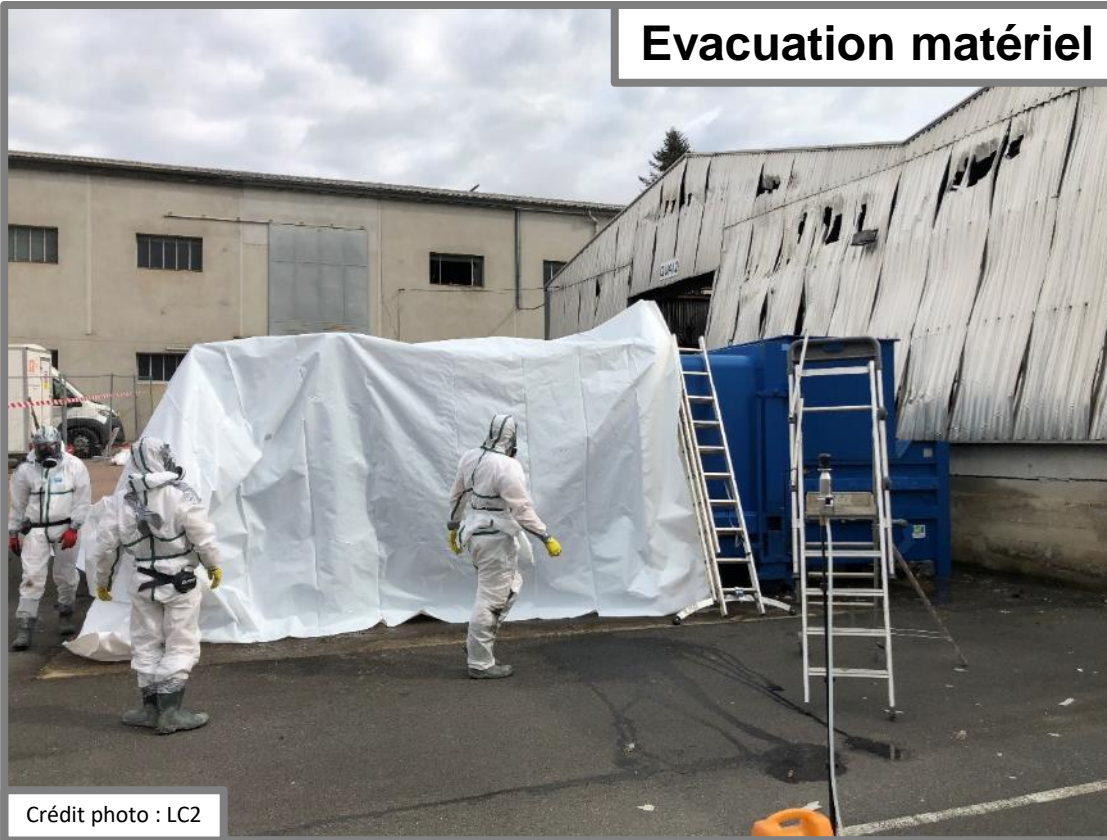
Sous-section 4

Sous-section 3

Sous-section 3

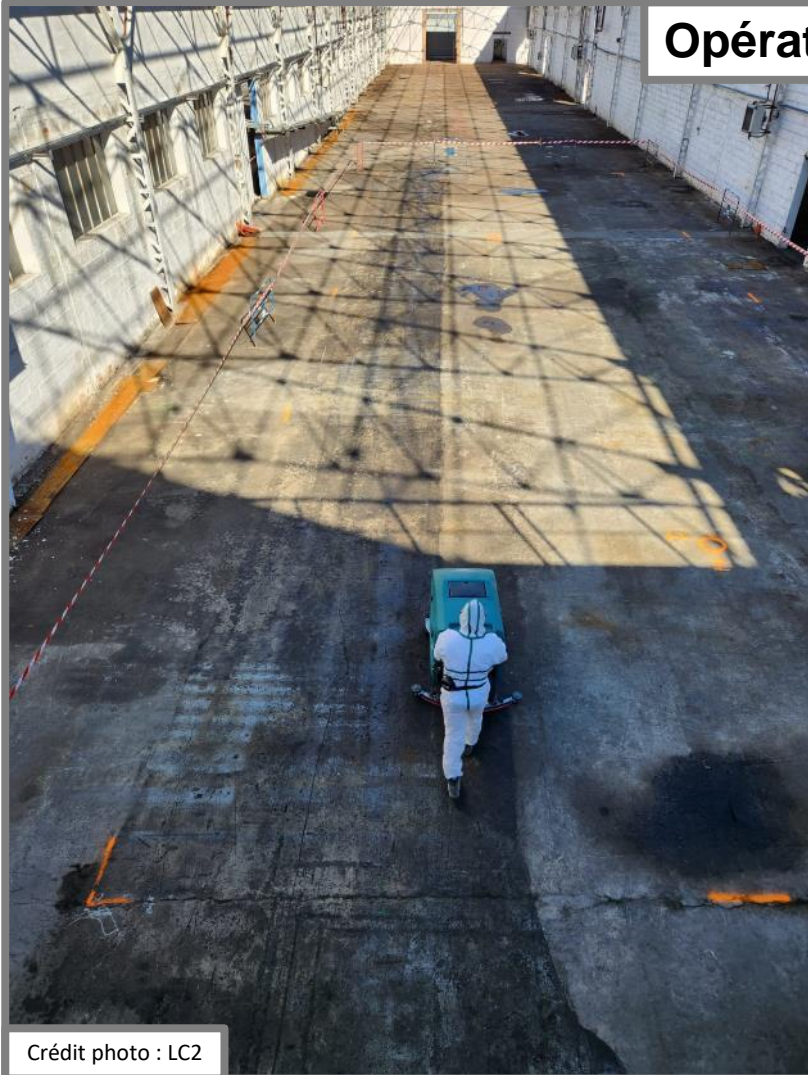
LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR UN CHANTIER SINISTRE AMIANTE

Evacuation matériel contaminé - SS4



LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR UN CHANTIER SINISTRE AMIANTE

Opérations de décontamination - SS4



LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR UN CHANTIER SINISTRE AMIANTE

Recherche d'indices - SS4



Crédit photo : LC2

Matériels pour intervention SS4



Crédit photo : LC2

LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR UN CHANTIER SINISTRE AMIANTE

Démolition – SS3



Chantier mis sous rétention – SS3



LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR UN CHANTIER SINISTRE AMIANTE

Chantier sinistre – SS3



TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LA SALLE

▶ AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

RETROUVEZ-NOUS APRÈS LA CONFÉRENCE SUR LE STAND DE LA CARSAT POUR ÉCHANGER

▶ EN H12

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ RETROUVEZ LES FICHES SUR [CE LIEN](#)



- ▶ LIENS UTILES ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Page amiante de la [DREETS AURA](#)

Page amiante de Carsat [Rhône-Alpes](#) et Carsat [Auvergne](#)